PV Conseil de l'UFR de Pharmacie
6 mai 2019
Second conseil

Personnalités extérieures nouvellement élues (Doyen)
Monsieur Le Doyen introduit les deux personnalités extérieures élues lors de la première séance du conseil d'UFR du 6 mai 2019.
Madame Rachel MEALLET-RENAUD et Monsieur Jean Baptiste GIBERT sont invités à faire une courte présentation de leurs motivations à intégrer le conseil d'UFR et à présenter leur parcours professionnel récent.

I. Approbation des PV du conseil d'UFR des 5 décembre 2018 et 21 mars 2019 (Doyen)

Les deux PV sont approuvés l'un et l'autre. Trois absentions sont exprimées à l'occasion de chacun des votes.

II. Informations générales (Doyen)

1. Université Paris Saclay

Le Doyen fait un point sur les statuts en cours de finalisation de l'université Paris-Saclay. Dans la version 2 des statuts la notion de pôle a disparu. Le périmètre de l'ensemble des Graduate School (GS) est défini dans les grandes lignes. Une GS Santé Médicaments devrait voir le jour. Les discussions portent surtout désormais autour de la gouvernance desdites GS. Les GS font la prospection des laboratoires et écoles qui leur seront rattachés. Un laboratoire pourra être rattaché à titre principal à une GS et à titre secondaire à une autre.
Les rattachements souhaités doivent être remontés au préfigurateur des GS pour le 20 mai 2020.

2. BPC

Une inauguration de la première pierre du bâtiment est prévue début octobre 2020. Les personnels de la faculté seront tous invités à y participer.
Par ailleurs, une réunion s'est tenue le 18 avril dernier entre Monsieur le Doyen, Mme Etiemble, DDGS pour la faculté de pharmacie, Mme VERSCHEURE, DGS de l'université Paris Saclay, Mme LOMBARD DRH et Mme GRANDIERES, Directrice du Patrimoine. Le point majeur abordé lors de cette réunion, concernait la consultation qui doit être lancée par l'université pour retenir un cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement RH des structures en phase d'évolution, déménagement, etc. Le calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération amènerait à une publication de l'appel d'offres au 30 avril pour un début d'exécution des prestations en septembre 2019
Par ailleurs, l'EPAURIF qui a été retenu pour l'accompagnement pour les aspects logistiques du déménagement, est venu faire une visite succincte des locaux le 15 avril 2019. Leur présence sur le site a été d'une heure. La convention entre l'université et l'EPAURIF est encore en cours de finalisation et ce qu'est qu'à l'issue de ce processus que sera établi le retro planning des opérations de déménagement.

3. Coordonnateurs DES au sein du Syndicat des Internes en Pharmacie et biologie médicale des Hôpitaux d'Ile de France (SIPHIF)

Option DES Pharmacie Hospitalière : Patrick HINDLET, MCU-PH à l'hôpital Saint Antoine dans le service du Professeur Christine FERNANDEZ.
Option PIBM : Éric CAUDRON, MCU-PH à l'hôpital européen Robert Debré dans le service du Professeur Patrice PROGNON

4. HCERES

L'HCERES poursuit ses visites au sein des laboratoires de l'université Paris Sud. Elle devrait être sur l'université du 14 au 16 mai prochain. Dans les locaux de la faculté de Pharmacie le 16 mai 2020.

5. Départ de Françoise DUCASTEL

Un moment de convivialité sera organisé le 6 juin prochain pour souhaiter une heureuse retraite à Mme DUCASTEL et la remercier des années passées à la faculté.

III. Affaires pédagogiques (Patrice PROGNON)

Calendrier 2019-2020

Le calendrier universitaire 2019-2020 est présenté. Il n'appelle aucun commentaire des membres du Conseil d'UFR.

Patrice PROGNON fait un retour de la partie Formation de l'HCERES. Les différents acteurs concernés ont été fortement mobilisés. Le bilan est très positif.

Certificat de synthèse pharmaceutique (CSP)

Un arrêté du 26 novembre 2018 est venu modifier l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Les dispositions nouvelles figurent principalement à l'article 14 entièrement remplacé. Elles introduisent la mise en place d'un oral portant sur des mises en situation professionnelles ou des études de cas inspirées du milieu professionnel.

Les modalités de présentation du CSP ont évolué en 2018-2019. Elles consistent désormais en deux épreuves sous format numérique WIMS qui se déroulent dans les sales informatiques de la faculté. Les résultats de la 1ère session sont très satisfaisants. Ils sont comparables à ceux des années passées. 95% de réussite en 2017-2018 et 95.4 % en 2018-2019.

Cf. Annexe n°1.

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) 1ère partie

CSP présentation avant soumission au vote des modalités mises en place pour son obtention prenant en compte les évolutions réglementaires. Votées à l'unanimité.

IV. HCERES Formation licences Professionnelles (Sara KAROLAK)

Cf. Annexe n°2

V. Parcours recherche (Catherine DUBERNET)

La mise en place d'un parcours Recherche au sein de notre faculté part du constat qu'un effectif trop faible d'étudiants en pharmacie s'engage dans un doctorat en dépit de leur intérêt pour les sciences.

Il s'en suit un déficit de candidatures de profils « pharmaciens » sur les postes d'enseignants-chercheurs et chercheurs.

Le parcours Recherche mis en place doit permettre aux étudiants qui le souhaitent : de *découvrir* la recherche, et de se *construire un parcours leur donnant les meilleures chances* de poursuite en doctorat au sein d'un laboratoire de recherche reconnu : des stages précoces, et multiples, en amont du choix d'un master recherche.

Ce parcours s'adresse à **tout étudiant curieux et attiré par les sciences**, désireux : d'explorer le monde de la recherche au cours de ses études en pharmacie, d'acquérir une bonne formation par la recherche.

Ce parcours est conçu **en appui à la filière Industrie / Recherche**.

Il prend appui sur 3 piliers :

Des **stages** d'initiation à la recherche durant les étés, valorisés au travers de points bonus, en amont du stage obligatoire de 5ème année : il s'agit d'un élément clé.

Un **tutorat** par un enseignant chercheur ou chercheur durant tout le cursus, de façon à ce que chaque étudiant dispose d'un interlocuteur privilégié, idéalement issu du domaine de recherche qui l'intéresse, pour répondre à ses questions et bénéficier de conseils, avis etc…

Des **enseignements spécifiques**, dont une UL d'introduction à la recherche créée spécialement à cet effet en DFGSP3 / S1 + une liste limitative d'UL disciplinaires étiquetées recherche pour les semestres suivants.

A l'horizon 2021, la 5ème année Industrie / Recherche sera aménagée de façon à proposer un tronc commun et deux bras différenciés, l'un à vocation recherche, l'autre à vocation industrie.

VI. BPC (Claire SMADJA)

Claire SMADJA confirme la venue de l'EPAURIF le 15 avril 2019. Il s'agissait d'une première visite de prise de connaissance rapide des locaux de Châtenay et d'une première évaluation de l'ampleur de l'opération de déménagement conduisant à l'installation dans les locaux de BPC au plus tard au 31 août 2022.

VII. Questions diverses

Une convention de participation de la faculté à l'action de sensibilisation des usagers à l'élimination des mégots et tri des déchets entreprise par l'association PHASOL est soumise au vote. La participation serait de 800€. Votée à l'unanimité.

Une convention de coopération entre l'université Paris-Sud et l'université Paris –Descartes pour les enseignements dispensés dans le cadre de la filière internat est soumise au vote. Il s'agit du renouvellement d'une convention qui lie les deux facultés de pharmacie des deux universités signataires depuis plusieurs années. Cette convention serait conclue pour une durée de cinq ans. La participation financière est égale au montant forfaitaire de 100h de cours complémentaires au taux magistral en vigueur au moment de l'exécution des heures.
Votée à l'unanimité.

ANNEXES

CONSEIL D'UFR 6 MAI 2019

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Informations P. Prognon

- Calendrier 2019-2020
- Point HCERES Formation
- MCC 1ère partie (vote)

CERTIFICAT

DE SYNTHÈSE PHARMACEUTIQUE

CSP@ **Paris-Sud**

Année 2019-2020

Certificat de synthèse pharmaceutique (CSP)

Le C.S.P. fait l'objet d'une modification dans l'arrêté du 26 Novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 Avril 2013 à savoir :

L'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 14.-L'évaluation en vue de l'obtention du certificat de synthèse pharmaceutique, est organisée ***à la fin des enseignements correspondant au tronc commun****.* ***Ce certificat, dont l'évaluation s'effectue en partie par des épreuves orales, est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des enseignements communs du premier cycle et du deuxième cycle ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Ce certificat fait appel à des mises en situations professionnelles ou à des études de cas inspirées du milieu professionnel.***

COMPÉTENCES
À ACQUÉRIR

En résumé, **l'étudiant, futur pharmacien**, à la fin du tronc commun des études de pharmacie doit :

• avoir des **connaissances scientifiques et pharmaceutiques** dans les **domaines des sciences fondamentales**, appliquées aux médicaments et autres produits de santé, des sciences biologiques, de la santé publique et de la thérapeutique.

• Être capable d'expliciter les pathologies et les investigations cliniques, biologiques ainsi que les thérapeutiques afférentes.

• Être capable d'assurer le rôle d'accompagnement auprès du patient.

• Être capable de décrire les médicaments et les autres produits de santé sous les aspects de **la conception**, de la **synthèse**, de l'**analyse**, de la **formulation**, du **mécanisme d'action**, de la **pharmacologie**, de la **pharmacocinétique**, de la **toxicologie**.

Écrit

CSP @ Faculté de Pharmacie Université Paris Saclay, année 2018-2019

- 2013-2018 : Les 2 épreuves du CSP (A et B) organisées depuis 2013 sous la forme de 2 épreuves écrites (QCS) et portant sur le programme de 2ème et 3ème Années de Pharmacie ont fait l'objet d'un remaniement à la rentrée 2018-2019.

- 2018-2019 : Les étudiants sont désormais convoqués à 2 épreuves en format numérique (WIMS) dans les salles informatiques de la Faculté (correction immédiate, questions aléatoires, banque de questions enrichie et mise à jour). Les résultats de la 1ère session sont tout à fait honorables.

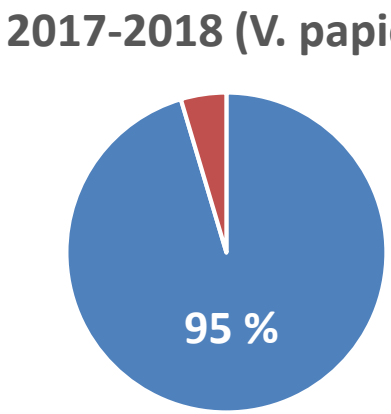

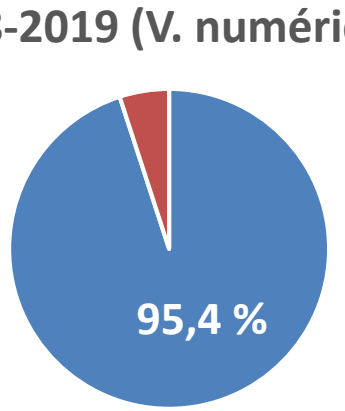

Écrit

CSP @ Faculté de Pharmacie Université Paris Saclay, année 2018-2019

- 2013-2018 : Les 2 épreuves du CSP (A et B) organisées depuis 2013 sous la forme de 2 épreuves écrites (QCS) et portant sur le programme de 2ème et 3ème Années de Pharmacie ont fait l'objet d'un remaniement à la rentrée 2018-2019.

- 2018-2019 : Les étudiants sont désormais convoqués à 2 épreuves en format numérique (WIMS) dans les salles informatiques de la Faculté (correction immédiate, questions aléatoires, banque de questions enrichie et mise à jour). Les résultats de la 1ère session sont tout à fait honorables.

CSP : année 2019-2020

Écrit 50% + Oral 50%

Partie 1 : Écrite*

Nous gardons la partie « Ecrite » *via* WIMS en regroupant en une seule épreuve le CSP A et CSP B = soit une épreuve globale de 2h.

#WIMS @Pharma_UPSud @UnivParisSaclay

😟 A. HAMZE contactera les enseignants de 2ème et 3ème Années pour remettre à jour le programme du CSP et qu'ils proposent d'autres questions afin d'enrichir la base de données.

Avantages :

- *l'écrit permet d'explorer les connaissances de l'étudiant dans les disciplines fondamentales ou telles que botanique, chimie… n'étant pas mises en œuvre dans un cas clinique.*
- *homogénéité du niveau des questions en comparaison à une épreuve orale*

* Cette épreuve aurait lieu en fin de session d'examens du 1er semestre en Janvier

Partie 2 : Oral

Le jury

Le jury est pluridisciplinaire pour mieux apprécier le niveau de connaissances des sciences pharmaceutiques et le niveau de compétences générales et spécifiques que l'étudiant possède à cette étape de la formation pharmaceutique.

CSP : année 2019-2020

Organisation de l'Oral / Aspects pratiques 1/2

Oraux en 5 demi-journées pour l'ensemble de la promotion* : convocation sur une seule demi-journée :

1. Mise en place de 6 jurys de 2 enseignants (comportant au moins 1 Pharmacien)

Un même jury recevra 10 étudiants dans une demi-journée soit 60 étudiants pour 6 Jurys.**

2. Convocation par vague de 6 étudiants :

tirage au sort d'un cas clinique (30 cas cliniques différents)

3. Préparation : 20 mn de préparation (documents non autorisés – calculatrice autorisée) sous surveillance***

* Ces 5 demi-journées seraient placées courant Mars

** En théorie, il faut mobiliser 60 enseignants pour ces oraux. Un même enseignant pourra participer à plusieurs demi-journées d'oral.

*** 2 enseignants convoqués par demi-journée pour la surveillance

CSP : année 2019-2020

Organisation de l'Oral / Aspects pratiques 2/2

3. Préparation : 20 mn de préparation (documents non autorisés – calculatrice autorisée) sous surveillance

4. Un membre du jury vient chercher son étudiant et le cas tiré au sort

5. Présentation : 15 mn d'oral devant le jury de 2 enseignants

- *Cas clinique (7 minutes de restitution), 8 minutes de questions dont questions du jury (n'ayant pas fait l'objet de préparation) mais en lien avec le cas clinique*

7. Ces 2 parties de l'oral doivent être notées (25 points + 15 points) : La note de l'oral est la somme des 2.
8. Harmonisation interne à chaque jury réalisée à la fin de chaque demi-journée
9. Le CSP est validé si total ≥ 40/80 (écrit ≥ 20/40 ; oral ≥ 20/40)

MCC 1ÈRE PARTIE (P. PROGNON)

MCC 2019-2020 : 1ère partie pour CP du 20 mai

PACES 1 (CP du 20 MAI 2019)

Mise en place de la PACES ONE : NC simplants/NC doublants + Oraux pour les simplants
Plus de redoublement autorisé

2ème Année de Pharmacie (CP du 20 MAI 2019)

- UE 8 ANGLAIS : Les cours du 1er semestre auront une durée de 1h30 (au lieu de 1h)
- UE 9A CHIMIE ORGA : Passe de 10%CC à 20%CC
- UE 9B CHIMIE ORGA : Passe de 20%TP à 10% TP + 10%ED = 20% idem au final
- UE 9B CHIMIE ORGA : Ajout %CC au %TP
- UE 01 Méthodologie : Mise en place du 2ème ED au 1er semestre (au lieu du 2d) assez proche du 1er ED
- UE 3A Bactériologie : Changement de l'ordre des thématiques abordées entre le 1er et le 2d ED – le dernier ED sera un ED de synthèse balayant l'ensemble du programme + 1h de correction annales sera proposée le soir ou le midi pour les étudiants le souhaitant.
- UE 3A Virologie : 1h de correction annales sera proposée le soir ou le midi pour les étudiants le souhaitant.
- UE 3B Hématologie : La séance d'ED sera positionnée avant les TP
- UE 4 : l'organisation des Cours/ED en demi-promo est modifiée compte tenu du nombre d'étudiants effectivement présents. Il s'agira donc de cours/ED promo complète.
- UE 5 : Reprise du module UE 5B par P. CHAMINADE – UE 5C par A. TFAYLI (sous réserve) suite au départ d'A. BAILLET-GUFFROY
- UE 16 PIX : Mise en place d'une séance obligatoire par groupe au lieu de plusieurs séances à destination des étudiants les

UE 12 Sciences Pharmacologiques	**9 pts CC TP/ED (.18%)**	**41 pts Ecrit**	**50 points**
UE 18 Pharmacocinétique	4 pts CC ED (18%)	16 pts Ecrit	20 points
UE 18 Pharmacologie	5 pts CC ED (18%)	25 pts Ecrit	30 points

3ème Année de Pharmacie (CP du 20 MAI 2019)

- UE 31 Parasitologie/Mycologie médicale : le % de contrôle continu passe de 20% à 30%
- UE 18 Toxico : 1h de cours magistral en moins remplacé par une capsule vidéo (mercure) + Remise à plat des TP : 50% ED-TP / 50% Ecrit. Prise en compte du CC TP/ED pour 50% de la note Toxicologie **soit xx CC et xx points Ecrit.**
- UE 18 Sciences Pharmacologiques et Toxicologiques : Ajout module Pharmacocinétique (4h CM + 1 ED) – 10% PK, 45% Tox, 45% Pharmaco - **% CC global UE 18 :**

UE 18 Sciences Pharmacologiques & Toxicologiques	**29 pts CC TP/ED (36,25%)**	**51 pts Ecrit**	**80 points**
UE 18 Toxicologie	18 pts CC TP/ED (50%)	18 pts Ecrit	36 points
UE 18 Pharmacologie	11 pts CC ED (30,5%)	25 pts Ecrit	36 points
UE 18 Pharmacocinétique	----------	8 pts Ecrit	8 points

- UEL 203 : stage initiation à la recherche proposé en fin de 2èA mais validation prise en compte pour l'UEL 2d semestre de 3èA car la structure modifiée de la 3èA ne permet plus de placer ce stage de 15 jours après les examens de 1ère session.
- UE 25 Immuno : Introduction 15% Note CC ED (sur 3 séances d'ED)
- UE 23A Endocrinologie : introduction 10% CC – ED en salle informatique
- UE 24 Infectiologie : en attente mise en cohérence cours Antibiotiques avec UE 17B
- UE 27 Contrôle Qualité : en attente suppression éventuelle des TP
- *UE 17B : + 2h de cours « Thérapies ciblées « Chimie Thérapeutique » (A. HAMZE) rapatriées de 4ème Année (UE 49) pour plus de cohérence à la suite des 3h de cours portant sur la cancérologie classique.* ***(en attente accord Resp. UE 49)***

4ème Année de Pharmacie 1er semestre (CP du 20 MAI 2019)

- CSP : introduction d'oraux comptant pour 50% de la note – Oral Non compensable avec épreuve théorique
- UE 41 Législation et Economie de la santé : + 2h cours magistraux pour la partie « Droit » particulièrement dense
Création d'un entretien d'orientation professionnelle pour les étudiants se dirigeant vers l'OFFICINE (2 séries d'entretiens en Juillet après les résultats de 1ère session et de 2ème session)
- UE 48 Radioactivité : Introduction de 15% CC dans la note globale (quizz en fin de TP sur tablette – Durée séance 3h30 au lieu de 3h pour organisation évaluation
- UE 47 Suppression séance de TP (réorganisation en 5ème Année Officine sous une autre forme) et donc suppression % note CC- °
+ 1h Cours Système oculaire + 1h Cours Système cutané + 1h distanciel système cutané
- UEL 310 (Ph. LOISEAU) Supprimée de l'offre UE Libres 4ème Année 1er semestre
- *UE 49 Cancérologie : suppression de 2h de Cours « Thérapies ciblées « Chimie Thérapeutique » (A. HAMZE) rapatriées en 3èA en*
UE 17B Module Chimie thérapeutique à la suite des 3h de cours portant sur la cancérologie classique. ***(en attente accord Resp. UE 49)***
- **Création UE Libre Marketing/Communication/Digital (C. MASCRET)**

4ème Année de Pharmacie 2d semestre Officine (CP du 20 MAI 2019)

- UE 109 Médication officinale et premiers recours : bascule de la 5èA au 2d semestre 4èA (dispensée en commun sur 4ème A + 5ème Année OFF en 2019-2020).

4ème Année de Pharmacie 2d semestre PHBMR (CP du 20 MAI 2019)

Pas de modification

4ème Année de Pharmacie 2d semestre Industrie/Recherche (CP du 20 MAI 2019)

- Création de l'UE 200A Service Sanitaire (Formation/Préparation) au 2d semestre. Mais les 3 ECTS correspondants seront attribués en 5ème Année Industrie/Recherche l'année suivante.

MCC 2019-2020: 2ème partie (CP du 16 Avril)

5ème Année de Pharmacie – Toutes orientations (CP du 16 AVRIL 2019)

Création 2 UE Service Sanitaire : UE 200A (Formation/Préparation) et UE 200B (Réalisation) = 5 ECTS au total
(Pour 5ème IND, prise en compte de la formation suivie en 4ème IND en 2018-2019 pour l'UE 200A) : Seuls les étudiants réalisant leur stage hospitalier en 2019-2020 sont concernés par le Service Sanitaire. Les doublants 5ème Année seront dispensés de la validation des UE 200A et 200B.
Stage hospitalier : Seuls les étudiants de 5è OFFICINE et 5è PHBMR pourront effectuer une partie de leur stage à l'étranger (2 mois Maximum –période imposée).

5ème Année de Pharmacie PHBMR (CP du 16 AVRIL 2019 + CP du 20 MAI 2019)

Service Sanitaire : les étudiants se réorientant au 2d semestre 5èOFF seront affectés obligatoirement dans la thématique Addictions pour le Service Sanitaire, n'ayant pas suivi l'UE 121 Addictions au 1er semestre 5è OFF.
Maintien stage hospitalier 6 mois temps complet du 1er Avril au 30 Septembre pour les PHBMR
Durée du stage hospitalier modifié pour les réorientés OFF ou IND au 2d semestre : du 1er Avril au 31 Août à temps complet (5 mois) – passe à 15 ECTS
Modification ECTS Stage hospitalier PHBMR : passe de 30 ECTS à 25 ECTS

5ème Année de Pharmacie Officine (CP du 16 AVRIL 2019 + CP du 20 Mai 2019)

Stage hospitalier 6 mois temps complet déplacé du 1er Février au 30 Juillet inclus – passe à 15 ECTS (au lieu de 30 ECTS)
Enseignement à temps complet à partir du 1er septembre au 30 Janvier inclus.
Du 1er Février au 1er Juillet : Enseignements/Examens 2 jours temps plein par semaine maximum durant le stage hospitalier
UE 135 (UE115/UE 120 : ces 2 UE fusionnent en une seule UE 135 au 2d semestre de 5èA (au lieu de UE 120 en 6èA)).
L'UEL 121 Addictions bascule de 6èA à 5èA (enseignements communs cette année transitoirement)
L'UEL 306 Bon usage des anticoagulants (6èA off) bascule en 5ème Année 1er semestre en tant qu'UE Obligatoire UE 134
L'UEL 242 Bon usage des antibiotiques (6èA Off) bascule en 5ème Année 1er semestre en tant qu'UE Obligatoire UE 133
Modification de la répartition des ECTS
UE 109 Médication officinale et premiers recours : organisée en commun avec 4ème OFF (mesure transitoire) – Suppression en 5ème OFF en 2020-2021
UE 114 Maintien et soins à domicile : Supprimée en 2019-2020 et sera ré-organisée en 6è OFFICINE à partir de 2020-2021
UEL 113 : UE Libre 2d semestre : Supprimée en 2019-2020 et sera ré-organisée en 6è OFFICINE à partir de 2020-2021

Service Sanitaire : les étudiants se réorientant au 2d semestre 5èOFF seront affectés obligatoirement dans la thématique Addictions pour le Service Sanitaire, n'ayant pas suivi l'UE 121 Addictions au 1er semestre 5è OFF.
Modification répartition des ECTS

5ème Année de Pharmacie Industrie/Recherche (CP du 16 AVRIL 2019)

Organisation de l'année universitaire totalement modifiée : Rentrée le 30 Août - *présentation organisation de l'année, sujets Etudes de Cas et répartition des étudiants dans les pôles et introduction en vue de l'élection des DG.*
Stage hospitalier 5 mois temps complet déplacé du 1er Septembre au 30 Janvier comprenant 1/2 journée de cours (UE 77 Anglais + EDC ou UE77 + EDC ou réunion EDC Plénière) par semaine – passe à 12 ECTS (au lieu de 30 ECTS)
Cours à temps complet de Février à fin Mars – Etude de cas tout début Avril.
Modification de la répartition des ECTS
Réduction volume horaire UE 75 qui passe de 7 ED de 3h à 4 ED de 3h.
Réduction présentiel UE 76 : passe de 22 demi-journées à 11 demi-journées (principalement conférences par les professionnels)
L'équivalent de 11 demi-journées sera mis à disposition des étudiants via des capsules vidéo.
Réduction UE 77 Anglais : passe de 33h à 24h de cours + Etude de cas en Anglais
Réduction présentiel UE 79A : Passe de 48h à 39h + 9h de distanciel
Réduction présentiel UE 79B : Passe de 21h à 18h + 3h de distanciel
Maintien UE Libres (UE 78) sur Février/Mars (sur 7 demi-journées hors examen)
Des salles seront réservées pour le travail personnel en groupe ETC en parallèle des cours UE 77 et UE 75.
Création UE Libre « Culture générale » (C. MASCRET)

6ème Année de Pharmacie Officine (CP du 16 AVRIL 2019 + CP du 20 MAI 2019)

- *Réintégration de l'UE 122 en 6ème Année (année blanche en 2018-2019)*
- modification répartition des ECTS suite à cet ajout
- La 6ème Année OFF sera modifiée en 2020-2021 (suppression UE Libres basculées en 5è OFF cette année)
- L'UEL 297 Evaluation et gestion des situations d'urgence (5è OFF) bascule en 6ème Année en tant qu'UE Obligatoire UE 131
- 2 UE Libres à suivre au lieu de 3 – dont l'une imposée (UEL 121 Addictions – dernière année – Suppression en 2020-2021)
- l'UE 120 Préparations officinales et magistrales : durée d'épreuve augmentée à 2h (au lieu de 1h)
- Module Vaccination intégré dans l'UE 123A (au lieu de DFASP2 1er semestre – UE 105) afin que les néo PHBMR/OFF puissent suivre cette formation
- Création nouvelle UE 123C (Résultant de la fusion UE 123B Physiopathologie et prise en charge médicamenteuse 2 + UE 128 Bilan de Médication partagé) : 21h cours magistraux + 10h ED – 15% Contrôle continu (afin d'éviter les redondances observées sur les 2 UE en 2018-2019)

6ème Année de Pharmacie Industrie/Recherche (CP du 16 AVRIL 2019)

- Pas de modification

C.S.P. (CP du 16 AVRIL 2019)

Introduction d'un Oral (50% de la note). Non compensable avec épreuve théorique. Voir MCC spécifiques du C.S.P.

CSP

- Introduction d'un oral pour 50% de la note
- Non compensation avec les épreuves numériques (50% de la note)
- Cf. MCC détaillées >

UNIVERSITÉ PARIS SUD
FACULTÉ DE PHARMACIE DE CHÂTEN[illegible]

MCC votées par le Conseil d'UFR du XXXX et par la CFVU du XXXX

ANNEXE 1

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire **2019-2020**
CERTIFICAT DE SYNTHESE PHARMACEUTIQUE
(Arrêté du 8 Avril 2013 **modifié par l'Arrêté du 26 Novembre 2018**)

Article 1
Le programme de l'examen du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (C.S.P.) porte sur les enseignements considérés comme indispensables de la Formation Commune de base pharmaceutique (DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1 1er semestre).
La validation du C.S.P. ne donne pas lieu à attribution d'Ects.
L'obtention du Certificat de Synthèse Pharmaceutique est requise pour obtenir le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques et en vue de l'inscription en 6ème Année de Pharmacie.

Article 2
Un jury transdisciplinaire et spécifique au C.S.P. est désigné par le Président de l'Université avant le 15 Décembre de chaque année en vue des délibérations de 1ère et 2ème sessions.

Article 3
L'examen du C.S.P. comporte **2 épreuves distinctes** qui font l'objet de 2 sessions d'examen par an :

1/ EPREUVE THEORIQUE (format numérique (WIMS))
Durée : 2h – Notation sur 40 points

- C.S.P. A
Questions à Choix Simples (QCS) portant sur les enseignements de Sciences Biologiques, de Pharmacie Clinique et de Pharmacologie
- C.S.P. B
Questions à Choix Simples (QCS) portant sur les enseignements de Sciences Physico-chimiques, de Chimie Thérapeutique, de Pharmacognosie, de Pharmacie Galénique

2/ EPREUVE ORALE devant un Jury pluridisciplinaire de 2 enseignants comportant au moins un Pharmacien
Attention : Ne seront convoqués que les étudiants qui se sont présentés à l'examen théorique de 1ère session.
- Tirage au sort d'un cas clinique
- Préparation 20mn (calculatrice autorisée – Sans document)
- Oral 15mn : Présentation cas clinique (sur 25 points) + Questions du Jury (sur 15 points)
Notation sur 40 points

Le C.S.P. est validé si un total général de 40/80 est obtenu sans note inférieure à 10/20 à l'une des 2 épreuves.

Article 4
En cas d'ajournement en 1ère session, les étudiants doivent se présenter en 2ème session) aux épreuves auxquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.
En cas d'ajournement à la 2ème session, les étudiants seront convoqués aux épreuves organisées au titre de l'année universitaire 2020-2021.
Les notes égales ou supérieures à 10/20 à l'une des 2 épreuves ne restent pas acquises d'une année universitaire à l'autre. En cas d'ajournement, les étudiants devront obligatoirement se présenter aux 2 épreuves du C.S.P.

Article 5
L'examen de 1ère session du Certificat de Synthèse Pharmaceutique est organisé :
- Epreuve théorique : **– organisée en Janvier durant la session d'examens du 1er semestre – 1ère session**
- Epreuve orale : organisée en Mars
Les épreuves (Théorie + Oral) de 2ème session du Certificat de Synthèse Pharmaceutique sont organisées en Juillet.

Article 6
Une session de remplacement peut, à titre exceptionnel, être organisée pour les étudiants empêchés pour raison de force majeure. Une demande écrite avec justificatifs doit être déposée dans les 8 jours suivants l'absence auprès du Service Scolarité. Ces demandes sont soumises à un jury composé du Président de la Commission Pédagogie et Président du Jury C.S.P. qui se réunit une seule fois à cet effet et statue souverainement.
La session de remplacement (Théorie + Oral) a lieu au moins 8 jours après la dernière épreuve écrite de la 2ème session.

Article 7
Ces modalités de contrôle des connaissances s'appliquent à partir de l'année universitaire 2019-2020

DFASP2

- Toutes orientations
  - Stage hospitalier à l'étranger
    - Uniquement pour PHBMR et Officine
    - 2 mois max et période imposée
  - Créations 2 UE Service Sanitaire (5 ECTS au total)
    - Seuls étudiants en 5A en 2019-2020 sont concernés par le Service Sanitaire
    - UE 200A (formations /préparations)
    - UE 200B (réalisation)
    - Cas particulier : 4A Indus 2018-2019: prise en compte de l'UE 200A pour 2019-2020
    - Doublants 2018-2019 5A dispensés d'UE 200A et B

DFASP2 PHBMR

- Maintien stage hospitalier 6 mois temps complet du 1er Avril au 30 Septembre pour les PHBMR
- Modification ECTS Stage hospitalier PHBMR : passe de 30 ECTS à 25 ECTS

- Service Sanitaire : les étudiants se réorientant au 2d semestre 5ème AOFF seront affectés obligatoirement dans la thématique Addictions pour le Service Sanitaire, n'ayant pas suivi l'UE 121 Addictions au 1er semestre 5ème OFF.

DFASP2 Industrie/Recherche (1)

- Organisation de l'année universitaire totalement modifiée : Rentrée le 30 Août - *présentation organisation de l'année, sujets Etudes de Cas et répartition des étudiants dans les pôles et introduction en vue de l'élection des DG.*
- Stage hospitalier 5 mois temps complet déplacé du 1er Septembre au 30 Janvier comprenant 1/2 journée de cours (**UE 77** Anglais + EDC ou UE77 + EDC ou réunion EDC Plénière) par semaine – passe à 12 ECTS (au lieu de 30 ECTS)
- Cours à temps complet de Février à fin Mars – Etude de cas tout début Avril.
- Modification de la répartition des ECTS

DFASP2 Industrie/Recherche (2)

- Réduction volume horaire **UE 75** qui passe de 7 ED de 3h à 4 ED de 3h.
- Réduction présentiel **UE 76** : passe de 22 demi-journées à 11 demi-journées (principalement conférences par les professionnels). L'équivalent de 11 demi-journées sera mis à disposition des étudiants via des capsules vidéo.
- Réduction **UE 77** Anglais : passe de 33h à 24h de cours + Etude de cas en Anglais
- Réduction présentiel **UE 79A** : passe de 48h à 39h + 9h de distanciel
- Réduction présentiel **UE 79B** : passe de 21h à 18h + 3h de distanciel

- Maintien UE Libres (**UE 78**) sur Février/Mars (sur 7 demi-journées hors examen)
- Des salles seront réservées pour le travail personnel en groupe EDC en parallèle des cours **UE 77** et **UE 75**.

3ème cycle court

- 6A Industrie
  - Pas de modifications

Licences Professionnelles
UFR PHARMACIE

Conseil d'UFR – 6 mai 2019
Sara Karolak

Liste des formations

- **Mention Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé: Gestion, Production et Valorisation (IPCS)**
  - Qualité de la Production des Produits Pharmaceutiques et Cosmétiques (Q3PC ; Sara Karolak)
  - Service Client en Instrumentation et Réactifs de Laboratoire (SC-IRL ; Isabelle Le Potier)
  - Vente Marketing en Instrumentation et Réactifs de Laboratoire (VM-IRL; Isabelle Le Potier)
  - *Conseiller Spécialisé en Herboristerie et Produits de Santé à base de Plantes (CSHPSP ; Pierre Champy)*
- **Mention Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement**
  - Bio-analyses et Qualité pour les laboratoires de biologie médicale (BAQ ; Bruno Baudin)

Mention IPCS actuelle

- **Partenariat avec l'ESTBA**
  - Q3PC: création en 2001
  - SC-IRL et VM-IRL: évolution de THTSS en 2005
- **Apprentissage**
  - Afi 24 puis Leem apprentissage en 2010
- **Statistiques globales**
  - ≈ 43 apprentis / an
  - Taux de réussite → 100%
  - Taux insertion > 95%
  - Taux poursuite d'études ≈ 30 %

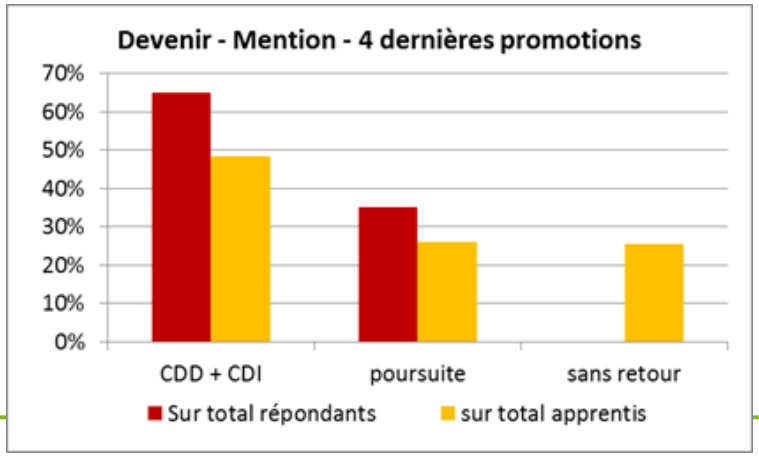

Lien entre les 3 parcours

- SC-IRL formés aux principes des techniques d'analyses et à l'évaluation des performances des appareils / méthodes qu'ils vont installer / réparer chez leurs clients

- VM-IRL comprennent les besoins spécifiques de leurs clients et les exigences auxquelles ils sont contraints de façon à leur proposer une offre adaptée

- Q3PC utilisateurs des techniques / appareils, peuvent échanger à l'occasion de projets d'investissement ou lors de résolution de problème dans le cadre de leurs activités de contrôle

Métier visés

- **LPro Q3PC**
  - Technicien supérieur en contrôle
  - Technicien supérieur en qualification / validation
  - Technicien supérieur en recherche et développement
  - Technicien supérieur en assurance qualité
- **LPro SC-IRL**
  - « Ingénieur » service clients / Technicien de maintenance
  - Technicien hotline
- **LPro VM-IRL**
  - « Ingénieur » technico-commercial
  - « Ingénieur » d'application, secteurs du commercial et du marketing
  - chargé marketing

Contenu des formations / fiche RNCP 30075

- **Compétences communes aux parcours**
  - **Capacités liées aux rapports humains et organisationnels en entreprise (blocs de compétence 1, 2 et 3 de la fiche RNCP 30075)**

savoir interagir dans le cadre de ses missions avec son environnement professionnel au sein de l'entreprise et avec les partenaires de l'entreprise

savoir utiliser les outils informatiques afin de traiter des résultats et les restituer à l'écrit ou à l'oral, savoir trouver l'information pertinente et vraie via les ressources en ligne dans le cadre de ses missions en entreprise

savoir trouver l'information pertinente et vraie via les ressources en ligne dans le cadre de ses missions en entreprise

  - **Capacités liées aux particularités du secteur d'activité (blocs de compétence 4, 5 et 8 de la fiche RNCP 30075)**

connaître l'environnement du secteur professionnel et savoir s'y adapter

savoir intégrer ses missions en entreprise dans le cadre de la réglementation générale et spécifique

Contenu des formations / fiche RNCP 30075

- **Compétences spécifiques au parcours Q3PC**

  (blocs de compétence 2, 6 et 7 de la fiche RNCP 30075)

  savoir formuler et produire un produit de santé en intégrant les exigences de bonnes pratiques de fabrication.

  savoir contrôler un produit de santé par la mise en œuvre de techniques appropriées afin d'en vérifier la conformité aux exigences réglementaires et spécifiques du dossier CTD.

  savoir installer, qualifier, entretenir des appareils de fabrication ou de contrôle des produits de santé et évaluer leur performance aux besoins.

  savoir organiser, auditer et améliorer un système de management en référence à un référentiel de certification/conformité.

Contenu des formations / fiche RNCP 30075

- **Compétences spécifiques au parcours SC-IRL**

  (blocs de compétence 2, 6 et 7 de la fiche RNCP 30075)

  savoir qualifier et réaliser la maintenance d'un appareil de mesure, en connaître le fonctionnement et l'utilisation en laboratoire d'analyse physicochimique et biologique.

  savoir gérer l'outil informatique lors d'une maintenance, savoir utiliser les bases de données d'une entreprise, savoir réaliser une mission d'assistance du client par téléphone, savoir lire et exploiter des notices techniques en anglais, savoir communiquer à l'écrit et l'oral en anglais avec des interlocuteurs.

  savoir assurer les opérations de maintenance et réparation d'un matériel d'analyse physicochimique, connaître la réglementation en laboratoire.

Contenu des formations / fiche RNCP 30075

- **Compétences spécifiques au parcours VM-IRL**

  (blocs de compétence 2, 6 et 7 de la fiche RNCP 30075)

  savoir maîtriser les étapes d'une négociation, comprendre les enjeux et attentes de ses clients, savoir identifier les profils de ses interlocuteurs.

  savoir réaliser un entretien de négociation d'affaire, utiliser et comprendre l'intérêt d'une base, d'un CRM, savoir mettre en place des actions de webmarketing, savoir réaliser une campagne emailing, savoir élaborer un plan promotionnel des ventes, comprendre les caractéristiques du marketing B to B.

  savoir préparer un salon professionnel et gérer un stand sur un salon, savoir réaliser les études préalables lors de la création d'une entreprise, maîtriser la technologie des matériels et réactifs pour être en mesure d'en promouvoir la vente.

Modalités enseignement

- **Rythme apprentissage**

  Q3PC et SC-IRL: 2-4 semaines cours/3 à 5 semaines entreprise et juillet-août entreprise

  VM-IRL: 4 semaines cours au début puis 1 semaine cours/1 à 2 semaines entreprise et juillet-août entreprise

  520 heures de cours (Q3PC) et 463 heures de cours (SC-IRL et VM-IRL)

- **Equipe pédagogique**

  Q3PC et SC-IRL: 1/3 EC UFR – 1/3 professeurs ESTBA – 1/3 professionnels

  VM-IRL: 1/5 EC + professeurs – 4/5 professionnels

- **Approche par projet**

  Projet tutoré : 4 semaines en entreprise – 4 à 6 ECTS

  Projet synthèse en groupe – 1 à 3 ECTS

SWOT (1)

- **Forces**
  - Finalité de la formation
    - Métiers en cohérence avec les besoins des entreprises
    - Multi-compétences des diplômés
  - Pilotage de la formation
    - Collaboration UFR Pharmacie/ESTBA
    - Apprentissage et implication des professionnels
  - Positionnement
    - Pas de concurrence directe locale/nationale
- **Opportunités**
  - Conjoncture
    - Politique en faveur de l'apprentissage
    - Secteurs d'activités dynamiques

SWOT (2)

- **Faiblesses**
  - Affichage de la formation
    - Manque de visibilité (SC-IRL)
    - Liste des compétences à afficher pour la présentation des parcours
  - Recrutement
    - Trop de filières BTS, difficulté d'intégrer des L2
  - Localisation
    - UFR de Pharmacie et la problématique des transports en commun
- **Menaces**
  - Plateau de Saclay et éloignement?
  - Concurrence croissante

    → bouclier: multi-compétences, renommée des établissements partenaires
  - Poursuite d'études ?

Retour HCERES

- **Principaux points forts :**
  - Excellente insertion professionnelle des étudiants liée à la synergie entre la formation académique et l'apprentissage.
  - Bonne adéquation de la formation aux besoins des entreprises relayés par le Leem.
  - Fort réseau d'anciens élèves facilitant le recrutement d'apprentis.
- **Principaux points faibles :**
  - Absence d'UE communes entre les trois parcours, ce qui pourrait compromettre l'unité de la mention.
  - Faible proportion d'étudiants issus de licence générale.
  - Taux de poursuite d'études relativement élevé pour une LP et non justifié.

Renouvellement 2020

- Évolution des contenus
  - Q3PC: produits issus de biotechnologies
  - SC-IRL: miniaturisation, matériel connecté
- Évolution approche pédagogique
  - Distanciel et utilisation e-campus
  - Approche par projet: **projet inter-promotion**
- Maintien des équipes pédagogiques
- **Intégration d'un nouveau parcours CSHPSP**

Contexte herboristerie et phytothérapie

- **Evolution de la phytothérapie**
- **Forte consommation de produits de santé à base de plantes** – *Chiffre d'affaires > 2 milliards € en France*
- **Produits en vente libre** : *compléments alimentaires, cosmétiques, dispositifs médicaux, parfums d'ambiance, etc.*
- **Offre commerciale complexe**, déconnectée des données scientifiques et des référentiels EMA / OMS ; *très peu de restrictions et de mises en garde*
- Sous-déclaration en nutrivigilance
- **Spécialisation des pharmacies d'officine** en phytothérapie
- **Besoin de formation hors officine**

Contexte herboristerie et phytothérapie

- Suppression du diplôme d'herboriste : milieu du 20e siècle
- **Pas de formation universitaire**
- **Formation privée** – *niveau insuffisant ; 1200 élèves / an (court / long cursus)*

- ***Contexte favorable :***

- Sénat : Mission d'information sur le « *développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir* »

→ *Rapport – septembre 2018*

- Commission sénatoriale – *en cours*

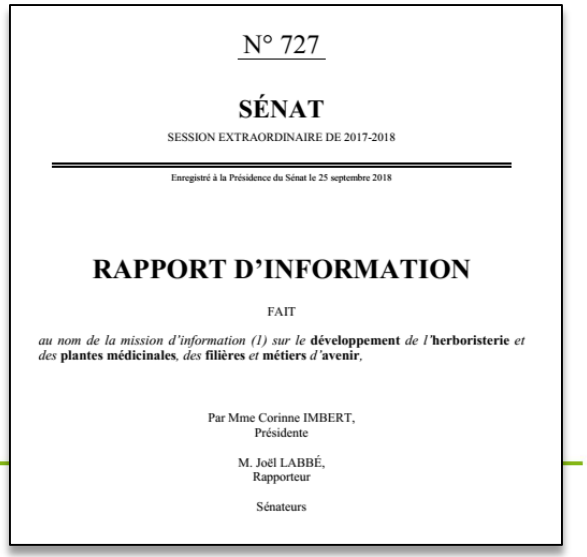

N° 727

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Enregistré à la Présidence du Sénat le 25 septembre 2018

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la mission d'information (1) sur le **développement** *de l'***herboristerie** *et des* **plantes médicinales**, *des* **filières** *et* **métiers** *d'***avenir**,

Par Mme Corinne IMBERT,
Présidente

M. Joël LABBÉ,
Rapporteur

Sénateurs

Parcours CSHPSP

- Co-accréditation Paris Descartes
- Apprentissage: CFPP
- Métiers visés

  - Conseiller en herboristerie et PSP en pharmacie, parapharmacie, boutique spécialisée, grande et moyenne surface.

  - Technicien spécialisé en production / transformation de plantes chez des producteurs de plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), des grossistes.

- Modalités pédagogiques

  Alternance 1 semaine cours/2 semaines entreprise puis mi-juillet-août entreprise

  Début en janvier – 534 heures de cours

  Répartition: 39% CFPP; 21% UPD ; 15% UPS ; 25% professionnels

  Approche par projet : projet tuteuré et herbier

Contenu des formations / fiche RNCP 30075

- **Compétences spécifiques au parcours CSHPSP**

  (blocs de compétence 2, 6 et 7 de la fiche RNCP 30075)

  Conseiller de manière pertinente les produits à visée préventive ou de bien-être sans dépasser les limites du conseil.

  Référencer des produits avec éthique, en rapport avec un positionnement dans le cadre de la prévention et selon des usages traditionnels reconnus, dans le respect de la réglementation et des normes de qualité et de traçabilité.

  Concevoir et réaliser des mélanges pour tisanes, préparations traditionnelles à base de plantes, dilutions et mélanges d'huiles essentielles, réaliser des opérations de conditionnement et étiquetage

  Mettre en place un système d'assurance qualité basé sur la méthodologie HACCP.

Positionnement mention IPCS

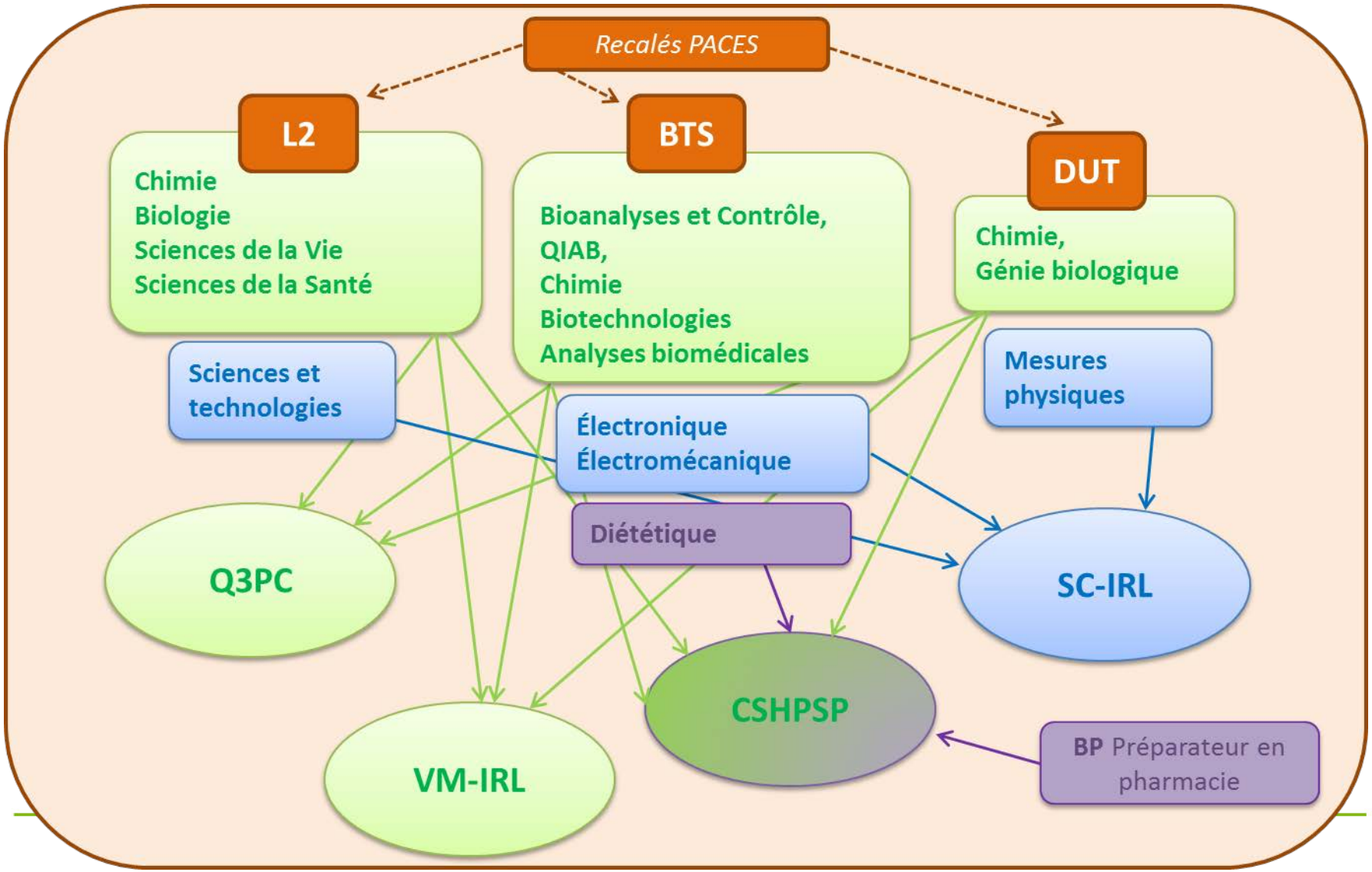

LP Bio-analyses et Qualité pour les laboratoires de biologie médicale (BAQ)

- Partenariat avec l'ESTBA depuis 2005
- Apprentissage: Cerfal depuis 2005
- Métiers visés

  - TS polyvalent ou responsable de plateau technique
  - TS référent qualité ou responsable assurance qualité
  - TS spécialisé en métrologie, validation de méthodes, qualification des équipements, informatique de laboratoire
  - TS référent type « ingénieur d'application » (spécialiste spectrométrie de masse, biologie moléculaire, cytométrie en flux…) dans les entreprises de diagnostic in vitro, les laboratoires de R&D des industries pharmaceutiques, cosmétiques et agro-alimentaires

- Statistiques
  - Taux de réussite → 100%
  - Taux insertion > 95%
  - Taux poursuite d'études ≈ 30 %

Contenu des formations / fiche RNCP 30098

- **Compétences transversales (idem IPCS)**
- **Compétences spécifiques**

- Examens de biologie médicale (biochimie, hématologie, microbiologie, anatomo-pathologie, immunologie…)
- Méthodes automatisées ou manuelles avec spectrophotomètres, microscopes, culture et identification bactérienne; méthodes chromatographiques, électrophorétiques, extraction ADN et PCR; notions de séquençage, cytométrie en flux, spectrométrie de masse.
- Processus pré-analytique (prélèvements biologiques, conservation, identito-vigilance…) enregistrement dans le système informatique (SIL) du LBM.

- Assurance Qualité en LBM, aspects réglementaires de la norme ISO EN NF 15189; savoir valider une méthode de dosage et un examen qualitatif; notions de métrologie, de qualification des appareils et mises au point de méthodes.

Modalités pédagogiques

- Promotion de 18 apprentis

  BTS ABM, Bio-analyses et Contrôles, AnaBiotech; DUT ABB et diplômes équivalents (arrêté du 21 octobre 1992 du Code de la Santé Publique)

- Rythme apprentissage:

  1 semaine cours/1 semaine (+ février, juillet et août) en entreprise

- 430 heures de cours:

  100 UFR/ 128 ESTBA / 202 professionnels

- Approche par projet:

  Projets tuteuré et final (2 x 6 ECTS), jeux de rôle (auditeur/audité)

Retour HCERES BAQ

Effectifs limités à 18 apprentis : si + → dédoubler la promotion en deux groupes (TP…), et sélection moins sévère

Type de convention avec ESTBA et laboratoires d'accueil : peut être fournie (non demandée en amont), LBM : pas de vrais industriels ni de labo de recherche, lettres de soutien possibles

Mutualisation des enseignements : pas à ce jour

Détailler les équipes pédagogiques : à faire

Donner les MCC et fonctionnement des jurys : à compléter

Insertion professionnelles des apprentis : quantitative OK, qualitative à préciser (difficile à ce jour)

Renouvellement 2020

- **Évolution des contenus :** peu (fait au cours de l'accréditation 2015-2019)
- **Évolution approche pédagogique :**
  - Distanciel et e-learning à développer
  - Approche par compétences généralisée
- **Maintien des équipes pédagogiques**

Conseil d'UFR du 6 mai 2019

VERS UN PARCOURS RECHERCHE

2

TUTORAT RECHERCHE

1

Stage R – *option BONUS*

Stage 1 mois *– option BONUS*

Stage 2 mois *– option BONUS*

Stage 5 mois *– obligatoire*

DFGSP2 → DFGSP3 → DFASP1 IND / RECH → DFASP2 IND / RECH → 6ème année

★ 16 mai

3

DFGSP2	DFGSP3	DFASP1 IND / RECH		DFASP2 IND / RECH	6ème année
S1 UL Introduction à la Recherche Scientifique	S2 UL disciplinaire	S1 UL disciplinaire	S2 UL disciplinaire	S2 À définir Tronc commun / options IND et RECH	M2 RECH… puis doctorat

★ 20 mai